Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_05-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 juillet 2026

N° 2026/07/06/05

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **28** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *30 juin 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Jean-Charles BRIAND	
Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER	Christophe REBULARD
Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS
Stéphanie DOUESSIN	Emilie GAUDRÉ	François BRISSIER	Lisa BOISRAMÉ
Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD
Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE
Stéphane KERSULEC			

Absents :	
Nicolas ANGER donne pouvoir à François BRISSIER	Arnaud BOMPOIL donne pouvoir à Ludovic LONCLE
Clémentine JULIEN donne pouvoir à Stéphanie DOUESSIN	Laetitia MIRALLES donne pouvoir à Séverine MAYEUX
Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Romane GALLIAN	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Jean-Marc LÉVÊQUE

Objet : Nouveau Schema Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2026-2032

Rapporteur : Isabelle CHARPENTIER

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage rendant obligatoire l'élaboration d'un schéma départemental d'accueil.
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, confiant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre les compétences en matière d'aménagement, d'entretien, et de gestion des terrains destinés aux gens du voyage.
Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté modifie la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (article 148). En plus des aires permanentes d'accueil et des aires de grands passages, les compétences obligatoires des intercommunalités sont élargies aux terrains familiaux locatifs (1°à 3° du II de l'article 1er de la loi du 5 juillet 2000).

Vu le Décret n°2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage.
Vu le Décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage.
Par courrier en date du 3 mars 2026, le préfet d'Ille-et-Vilaine et le président du Conseil départemental ont informé les présidents des EPCI et les maires de la nécessité de relancer une procédure de consultation dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032.

Par courrier en date du 29 avril 2026 adressé à l'ensemble des présidents des EPCI et des maires, ils précisent, qu'en vue de la commission consultative départementale qui se réunira en septembre prochain, la délibération intégrant l'avis soit transmise au plus tard le 31 juillet 2026.
Dans le cadre de cette procédure de consultation consolidée et conformément à la loi du 5 juillet 2000, le Pays de Châteaugiron Communauté et ses 5 communes membres doivent émettre un avis sur le projet de schéma 2026-2032.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_05-DE

Il est rappelé que le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV), est le cadre d'application territorial des dispositions législatives et doit être révisé au moins tous les 6 ans. Le SDAHGV d'Ille-et-Vilaine, publié en 2020, est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.
La rédaction du prochain schéma, fruit d'un travail concerté depuis mars 2024, est pilotée par l'Etat et le Conseil départemental en s'appuyant sur un Comité technique animé par le GIP AGV 35, réunissant des représentants des institutions, des collectivités territoriales, des associations, des gens du voyage.

Le projet du futur schéma a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des EPCI, institutionnels, partenaires et associations le 13 novembre 2025 avant un passage en commission consultative le 19 janvier 2026, après le retour des avis des collectivités. Le vote sur le projet de schéma aurait dû intervenir en session départementale le 11 février 2026.

Le schéma départemental doit permettre d'adapter les politiques publiques aux besoins d'une population spécifique, territorialement différenciés, et répondre à ces besoins par des équipements et habitats spécifiques non prévus dans le cadre des autres politiques. Enfin, il doit permettre la prise en compte de l'ensemble des besoins de cette population par les politiques de droit commun.
Le schéma départemental définit à cet effet, à travers 44 fiches actions réparties en 8 thématiques (sommaire des 44 fiches actions en annexe – **Annexe 1.5**), des mesures concernant :

- L'accompagnement social et l'insertion
- La scolarisation et les actions socio-éducatives
- L'élection de domicile et la gestion du courrier
- La santé
- L'inclusion sociale et territoriale
- L'urbanisme
- L'habitat
- L'accueil

Un travail de diagnostic et d'évaluation du précédent schéma a permis d'une part, d'obtenir une image territorialisée de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage et d'autre part, de prendre en compte les évolutions de l'itinérance, de l'ancrage territorial et les processus de sédentarisation des familles gens du voyage en vue de définir des objectifs réalistes pour les 7 prochaines années.

Les principaux constats du diagnostic sur le territoire du Pays de Châteaugiron Communauté sont les suivants :

- ✓ Aire permanente d'accueil : Équipement de Châteaugiron déclaré conforme aux normes du décret 26.12.2019 (bloc sanitaire, eau, électricité).
- ✓ Aires de grands passages (4 ha, groupes de 50 à 200 caravanes) : aucune demande ou installation de grands groupes entre 2021 et 2025 sur l'EPCI.
- ✓ Aire de grand passage de petite capacité (1 ha, groupes de 5 à 50 caravanes) : accueil tout au long de l'année depuis l'ouverture de l'équipement de Noyal-sur-Vilaine en 2023 déclaré conforme. Les modalités de gestion restent encore à préciser (occupation, gestion du turn-over, accueil de groupes et non de familles isolées etc.).
- ✓ Stationnements en dehors des équipements au cours de la période :
  - Noyal-sur-Vilaine : 15 stationnements cumulés (2021–2025)
  - Châteaugiron : 2 stationnements cumulés (2021–2025).
- ✓ Solutions d'habitat diversifié : pas de création d'habitat adapté sur les 5 terrains familiaux inscrits au SDAHGV.
- ✓ Développement social : le projet social est opérant car bien coordonné sur l'APA de Châteaugiron avec l'organisation d'un comité technique annuel, l'animation d'un protocole local de scolarisation et la mise à disposition d'un livret d'accueil adapté remis aux familles. Le projet social est en cours réflexion pour l'AGP de Noyal-sur-Vilaine.

Les prescriptions fixées dans le futur schéma pour le territoire du Pays de Châteaugiron Communauté sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_05-DE

- ✓ Créer un Terrain Familial Locatif (TFL/PLAI) à Noyal-sur-Vilaine après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses. Aucun TFL n'est prescrit sur la commune de Châteaugiron. Une réévaluation du besoin est prévue à l'horizon 2028.
- ✓ Assurer une gestion de l'aire de grand passage en concertation avec AGV35 en application des nouvelles modalités de gestion et d'accueil conformément au décret du 5 mars 2019.
- ✓ Maintenir de bonnes conditions d'accueil sur l'aire permanente d'accueil de Châteaugiron.
- ✓ Approfondir l'étude des terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N).
- ✓ Développer la participation des élus du PCC au Conseil d'administration d'AGV 35.

Le Pays de Châteaugiron Communauté est donc principalement concerné par la mise en place de terrains familiaux locatifs ou d'habitats adaptés. Alors que l'actuel schéma prescrivait la création de 5 TFL, le futur schéma a réduit sa prescription à un seul TFL sur la commune de Noyal-sur-Vilaine, au regard du nombre de ménages ayant quitté le territoire ces derniers mois.

Madame Schirel LEMONNE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Formule un avis favorable sur les prescriptions retenues dans le futur schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué à la Transition écologique, au Développement durable, à l'Agriculture et au Cadre de Vie

MAIRIE de CHÂTEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Jean-Marc LÉVÊQUE

Anne-Marie ECHELARD

Jean-Marc LÉVÊQUE